

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNE DE LAURAC-EN-VIVARAIS

CANTON VALLON PONT D'ARC

ARRETE : AM_35_2024

ARRETE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC - ECOLE DES PLATANES - FETE DE L'ECOLE

Le Maire de Laurac-en-Vivarais,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal ;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa) ;

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif (journal officiel du 1^{er} juin 1997) ;

Vu la déclaration de l'organisateur en date du 15 mai 2024 par laquelle il nous informe de la manifestation prévue le vendredi 7 juin 2024 et sollicite l'utilisation du domaine public ;

Considérant qu'il y'a lieu de répondre favorablement à cette demande ;

ARRETE :

article 1 - Monsieur Quentin POEY, président de l'amicale laïque, est autorisé à organiser la manifestation suivante :

1- Fête de l'école des Platanes : **vendredi 7 juin 2024 de 16h30 à 2h00**

article 2 - L'organisateur appliquera la prescription suivante :

- le domaine public utilisé à l'occasion de cette festivité sera rendu libre et en parfait état de propreté.

- La musique devra s'arrêter au plus tard à 02h00.

article 3 - Le permissionnaire devra déposer en mairie en mairie une attestation d'assurance en responsabilité civile au titre de ces manifestations. Il sera tenu pour seul responsable de l'organisation et du déroulement de cette manifestation.

article 4 – Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées par procès-verbaux et poursuivis conformément à la législation en vigueur.

article 5 - Monsieur Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, les sapeurs-pompiers et Monsieur Quentin POEY.

Fait à Laurac-en-Vivarais, le 7 juin 2024

Le Maire,

Didier NURY

